



Organisation succession suite décès

Par **LAPOIRE JACQUES**, le **01/09/2017** à **19:14**

Bonjour, J'ai été marié jusqu'en 1993, date du décès de mon épouse et ai trois enfants majeurs à ce jour.

Mes beaux parents sont décédés et leur maison a été vendue.

Je suis actuellement remarié.

Comment sera réparti le montant de cette succession et puis je prétendre à une part sur celle-ci ?

Par **Visiteur**, le **01/09/2017** à **19:33**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas prétendre à la succession de gens qui ne sont pas de votre famille.

En revanche, vos enfants héritent en représentation de leur mère décédée.

Par **LAPOIRE JACQUES**, le **01/09/2017** à **20:07**

merci pour la reponse rapide